



J'aimerais porter le nom de mon vrai père

Par **sophie1805**, le **12/09/2011** à **13:26**

Bonjour,

Il y a 42 ans ma mère vivait avec mon véritable père mais n'était pas divorcée de son ex mari. Celui-ci m'a reconnu en mairie (ex mari) et je porte donc le nom d'une personne qui ne m'a pas élevé. J'aimerais pouvoir porter le nom de mon unique père.
Quels sont mes recours ?

La personne qui m'a reconnu ainsi que ma mère sont décédés, il me reste mon père.

Par **mimi493**, le **12/09/2011** à **13:36**

L'action en contestation de paternité se prescrit dans les 10 ans suivant la majorité MAIS une récente décision de la CEDH condamne la France pour cette prescription.
Donc il faut faire la procédure de contestation de paternité, si la prescription vous est opposée, aller en Appel, puis en Cassation et en CEDH (je dirais 10 ans de procédure)

Autre possibilité bien plus simple : votre père biologique vous adopte simplement et conjointement, vous demandez au juge que le nom de l'adoptant se substitue au votre au lieu d'être rajouté au votre (il va falloir l'argumenter, prenez un avocat)

Par **sophie1805**, le **12/09/2011** à **14:22**

merci beaucoup pour votre réponse